



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Florence LUCISANO	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Philippe BELLEVILLE	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Accompagnement social renforcé – Convention bailleurs – Dijon métropole pour mise en place du dispositif ACOR Grand Dijon

Pour mémoire, le dispositif ACOR s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la SDAT signée entre l'État, le Conseil Départemental, Dijon métropole et les communes de Chenôve et Dijon. Il s'adresse « aux publics cumulant à un moment donné des problématiques sociales et psychologiques représentant des situations lourdes ne pouvant être suivies par les services ou dispositifs sociaux de droit commun ».

La capacité actuelle d'accompagnement est de 140 personnes et s'adresse à des hommes ou des femmes seules, des couples avec ou sans enfants, ne relevant ni de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, ni de structures médicales spécialisées, ni de structures médicalisées. Ces personnes qui vivent dans un isolement relationnel et social important rencontrent, dans leur logement, des difficultés liées :

- Au mode d'habiter (problèmes de comportement dans le logement, avec l'environnement),
- Aux troubles psychiques ou addictions lourdes qui dégradent les aptitudes sociales, économiques, relationnelles de la personne et constituent des facteurs d'exclusion réelle ou de risques d'exclusion,
- Au niveau socio-économique très dégradé qui les a conduites au bord d'une expulsion ou à un endettement irréversible,
- Au cumul de handicaps sociaux.

Le dispositif ACOR, initié sur le seul quartier des Grésilles, a été étendue en 2007 à l'ensemble de la Ville de Dijon puis en 2016 à l'ensemble du territoire de Dijon métropole, à l'exception de la Ville de Chenôve qui bénéficie d'un dispositif propre, Inser'Social Chenôve. Cet élargissement à l'ensemble de la métropole a montré toute sa pertinence. Ainsi, au 31 décembre 2018, 8 communes ont au moins une mesure active sur leur territoire (Bressey-sur-Tille - Chevigny-Saint-Sauveur - Dijon - Fontaine-les-Dijon - Longvic - Quetigny - Saint Apollinaire - Talant).

Ce dispositif s'appuie sur un partenariat financier : Dijon métropole, Conseil Départemental de Côte-d'Or et Etat. Les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, CDC Habitat, ORVITIS, Habellis et ICF Sud-Est Méditerranée) financeront une partie du dispositif au travers d'une convention spécifique avec Dijon métropole. Leur participation, à hauteur de 70 000 €, est répartie au prorata de leur parc sur le territoire de la métropole :

- Grand Dijon Habitat : 28 163 €
- CDC Habitat : 15 368 €
- Orvitis : 13 553 €
- Villéo : 8 688 €
- ICF Sud-Est Méditerranée : 4 228 €

Pour rappel, la contribution des autres financeurs en 2018 était la suivante :

- Dijon métropole : 286 905 €
- Conseil Départemental : 58 003 €
- Etat : 55 974 €

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention relative à cette opération avec l'ensemble des bailleurs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les autres co-financeurs et partenaires ;

- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans le budget 2019, 2020, 2021 et 2022

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0